

LE CONSEIL ACADÉMIQUE RÉUNI EN FORMATION PLÉNIÈRE, EN SÉANCE DU 22 MAI 2023

## DÉLIBÉRATION – CAC-2022-RECHERCHE-08

RENDUE EXÉCUTOIRE LE : 09/06/2023

Date de transmission : 09/06/2023

Date de réception rectorat : 09/06/2023

## APPROBATION DES BUDGETS ALLOUÉS AUX DOSSIERS DU BQ-ER VAGUE 2 EXAMINÉS

- VU** le Code de l'éducation ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 27 janvier 2023 ;
- VU** la délibération du Conseil d'administration en date du 7 septembre 2022 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois Randé a été élu Président de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne ;
- VU** les documents présentés aux membres du CAC plénier et annexés à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré, le Conseil académique plénier de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), réuni le 22 mai 2023 en formation plénière décide :

### ARTICLE 1 :

D'approuver les budgets alloués aux dossiers BQ-ER vague 2 examinés.

### ARTICLE 2 :

La Directrice générale des services par intérim est chargée de l'exécution de la présente délibération laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur Chancelier des Universités.

Fait à Créteil, le 22 mai 2023

**Le Président de l'Université**  
Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC  
  
Jean-Luc Dubois-Randé  
**Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ**

**Nombre de membres présents et  
représentés participant à la délibération :**

**64**

Pour : 50

Contre : 2

Abstention : 2

**Modalités de recours** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie